

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 15
 Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

21. Projet de coopération décentralisée avec le Sénégal pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune de Mbédiène.

Depuis 2010, les Nations Unies ont reconnu l'accès universel à l'eau et l'assainissement comme un droit fondamental de l'homme. L'accès à des services d'eau potable et d'assainissement dans les villages et les établissements scolaires est encore largement insuffisant dans le monde, et d'autant plus en Afrique subsaharienne. Ce sont pourtant des lieux clés à renforcer afin de préserver la santé des communautés les plus vulnérables ou encore pour garantir un accès à l'éducation pour toutes et tous.

La commune de Mbédiène est une partie administrative du département de Louga de la région du même nom au Sénégal. Elle est située à 14 km au sud de la ville de Louga. Elle couvre une superficie de 738 km², composée de 75 villages et compte 12 442 habitants dont 5 villages (Kallé Mbengue, Mbenguène, Thillène, Ndiékinane Peuh et Ndiékinane Wolof) de 1 484 habitants qui connaissent une situation alarmante concernant la difficulté des points d'accès en eau potable et assainissement.

Par ailleurs, un besoin de Latrine dans l'école de Ndiékinane en faveur des élèves et du personnel enseignant s'impose car le volet assainissement consiste à la construction d'un bloc sanitaire pour réduire les cas de défécation à l'air libre constatés dans les environs de l'établissement. Cette absence de liquide précieux entraîne la prolifération de maladies hydriques telles que la bilharziose et l'onchocercose.

Pour solutionner ce problème le maire de la commune de Mbédiène a saisi la commune de Boisseuil en qualité de chef de file de ce projet dans le cadre de la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 et de la loi Thiollière du 25 janvier 2007.

La loi Oudin-Santini permet aux collectivités territoriales, aux syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale. La loi Thiollière autorise notamment les collectivités territoriales à conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener à bien des actions de coopération ou d'aide au développement

Ainsi, une étude technique et financière réalisée par le cabinet GREC a évalué le montant des travaux à 130 401 € pour un budget global du projet à 185 208 €. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourrait financer à hauteur de 129 646 € correspondant à 70% du budget de l'opération et la commune de Boisseuil à hauteur de 5 % du budget de l'opération soit 9 260 €. L'équilibre du budget sera atteint grâce à la contrepartie de la mairie de Mbédiène, la subvention du conseil départemental de Louga, l'aide des ressortissants de Mbédiène, de l'association Afrique Chez Vous et des bénévoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est nécessaire pour la commune de Boisseuil de signer une convention avec l'association Afrique chez Vous qui assure l'interface avec la commune de Mbédiène mais également le lancement des appels d'offre, la collecte et le paiement des factures des prestataires. La commune est quant à elle chargée de déposer la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de verser la subvention obtenue à l'association ainsi que la subvention communale.

Le soutien à ce projet permettra le raccordement en eau potable de 5 villages et de l'école, en améliorant ainsi considérablement l'assainissement et les conditions de vie des populations avec notamment :

- la mise en place de bornes fontaines,
- la lutte contre les maladies hydriques,
- l'allègement des corvées liées à la recherche de l'eau,
- la préservation de la biodiversité,
- la lutte contre l'absentéisme scolaire, des filles notamment,
- l'amélioration des conditions d'hygiène.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider le portage de ce projet de coopération décentralisée avec le Sénégal en qualité de chef de file,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Afrique Chez Vous ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et de signer tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

